



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

*Exploitation des gaz de schiste*

### **La MRC des Maskoutains réitère sa position devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Saint-Hyacinthe, le 3 juin 2014** – « La vocation agricole et agroalimentaire que s'est donnée la MRC des Maskoutains ne milite pas en faveur d'un rapprochement avec l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste, puisque celle-ci est incompatible avec l'essence même de son schéma d'aménagement et des valeurs qui y sont sous-jacentes », affirment les maires de la MRC des Maskoutains dans un [mémoire](#) qui a été présenté aujourd'hui devant la Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

Pour les élus, il est clair que l'exploitation des shales gazifères est incompatible et inconciliable avec l'agriculture et le développement du secteur agroalimentaire sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

« L'ensemble des activités liées au secteur agroalimentaire constitue la base du développement économique de notre MRC, notre priorité, notre signature et notre richesse. Nos terres agricoles, certainement les plus fertiles du Québec, doivent conserver leur vocation première, la production agricole. Cette vocation ne doit jamais être remise en question par une politique gouvernementale, notamment par la politique énergétique », a précisé madame Francine Morin, préfet de la MRC.

Depuis 2010, la MRC profite de toutes les tribunes qui lui sont offertes afin d'exprimer haut et fort sa position dans ce dossier. Cette année-là, c'est au Bureau d'audiences publiques pour l'environnement, le BAPE, qu'elle a déposé un mémoire en ce sens.

En 2012, lors de la séance du 15 août, le conseil des maires a adopté une résolution indiquant qu'il « s'oppose, tant pour le futur que pour le présent, au développement de l'industrie gazière basée sur l'exploitation des shales gazifères sur tout le territoire de la MRC des Maskoutains, étant donné que cette industrie va à l'encontre de l'intérêt public et est inconciliable avec la protection du territoire agricole, la protection des eaux souterraines, et le développement des activités agricoles et de l'industrie agroalimentaire qui constituent la priorité, la signature et la richesse de la MRC des Maskoutains ».

Enfin, en septembre 2013, c'est auprès de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec que la MRC a de nouveau fait valoir son point de vue. Tout en consentant un accord de principe aux objectifs de la politique énergétique proposée par le gouvernement du Québec, les maires ont réitéré avec force que tout projet énergétique, quel qu'il soit, ne pourrait pas concurrencer ou mettre en péril les activités premières de la MRC, soit la production agricole et l'industrie agroalimentaire.

En mars 2014, à l'occasion des consultations publiques concernant le projet de loi 37, la MRC a réitéré à nouveau sa position, estimant alors que le projet de loi n'allait pas assez loin et que le caractère temporaire de la loi faisait en sorte qu'elle constituait simplement un moratoire plutôt qu'un bannissement, un moratoire qui aurait duré au plus cinq ans. Ce projet de loi est mort au feuilleton en raison du déclenchement des élections provinciales.

« La MRC des Maskoutains s'oppose — maintenant et dans le futur — à toute exploration et exploitation des gaz de schiste sur son territoire. Elle demande tout simplement un bannissement de l'exploration et de l'exploitation des shales gazifères sur le territoire de la MRC. Le conseil considère que cette industrie est incompatible avec l'agriculture et avec le développement du secteur agroalimentaire en général », a conclu madame Morin.

-30-

Source : Denyse Bégin  
Agente de communication  
MRC des Maskoutains  
450 774-3141  
[dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca)